

**Chambre des Représentans.**

---

SÉANCE DU 31 MAI 1836.

v v v v v

*RAPPORT fait par M. MILCAMPS, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la requête du sieur Jean-Baptiste Castinel.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Baptiste Castinel, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Bruxelles, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire expose qu'il est né en 1774, à St.-Marimen (France), que depuis 1817 il habite la Belgique, où il a le siège de ses affaires et de sa fortune; qu'il a construit quatre lots des fortifications de la place de Mons, et postérieurement exécuté les travaux du canal de Charleroy à Bruxelles, dont il est l'un des actionnaires.

Il produit à l'appui de sa demande : 1<sup>o</sup> un certificat de notoriété, attestant qu'il a eu son domicile à Mons, pendant les années 1818 et suivantes, jusqu'en l'année 1824 inclusivement; 2<sup>o</sup> un certificat des bourgmestre et assesseurs de la commune de Seneffe, constatant que depuis le commencement de 1827, jusqu'à la fin de 1830, il y a eu son domicile, et que durant ce temps, il a dirigé et fait exécuter les travaux du canal de Charleroy et payé les contributions; 3<sup>o</sup> un certificat des bourgmestre et assesseurs de Molenbeek, portant que ledit Castinel a eu son domicile en cette commune depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1830, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1834, et que durant ce temps il a continué la direction du canal de Charleroy et a payé dans la commune les contributions auxquelles il a été imposé.

Le pétitionnaire appuie en outre sa demande d'un historique abrégé de sa vie, avant son arrivée en ce royaume, historique qui le montre attaché d'abord à l'armée française et passant avec elle en Égypte, quittant le service militaire à la paix d'Amiens et se livrant dès cette époque à des entreprises commerciales et industrielles, qui l'amènèrent en Belgique, où son désir est de se fixer définitivement.

Les renseignemens fournis par les autorités supérieures constatent que le sieur Castinel est connu sous les rapports les plus favorables, tant pour les connaissances que pour la probité; ils constatent également la part importante qu'il a prise à des travaux exécutés en ce pays, à la satisfaction publique; enfin, que c'est un homme fort honorable.

*Le Rapporteur,*  
**MILCAMPS.**

*Le Président de la commission,*  
**ISIDORE FALLON.**